

905

**Independent Candidate's Declaration
of Candidacy**
**Déclaration de candidature d'un candidat
indépendant**



To be filed with the Chief Electoral Officer by an Independent Candidate forthwith after having declared himself or herself to be an independent candidate in the next election.

Le candidat indépendant doit déposer cette formule auprès du directeur général des élections aussitôt après s'être déclaré candidat à la prochaine élection.

Notice to the Chief Electoral Officer is hereby given that I,
Avis est donné par les présentes au directeur général des élections que :

Name of Candidate/Nom du candidat		
Manitoba Address where documents can be served (not a temporary campaign office)/Adresse au Manitoba où des documents peuvent lui être signifiés (ne pas donner l'adresse d'un bureau temporaire de campagne électorale)		
Postal Code/Code postal		
Residential Address (if different from above)/Adresse du domicile (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)		
Postal Code/Code postal		
Telephone Number/Numéro de téléphone		
Res./Domicile	Bus./Travail	Fax/Télécopieur

declared on/déclare le _____ as the start date of my candidacy period in the
Date

electoral division of/comme date du début de ma période de candidature dans la circonscription électorale

de _____
Electoral Division Name/Nom de la circonscription électorale

in the next election/à la prochaine élection.

Date

Signature of Candidate/Signature du candidat

Notes:

1. A declaration includes making an announcement, accepting donations and incurring expenses in relation to a candidacy.
2. Upon making a declaration of candidacy before an election period, Form 907 – Notice of Intent to Appoint Official Agent – must be filed with the Chief Electoral Officer within 15 days.

Remarques :

1. On entend par déclaration le fait d'annoncer sa candidature, ou encore d'accepter des dons ou d'engager des dépenses en rapport avec sa candidature.
2. Dans les 15 jours suivant une déclaration de candidature avant une période électorale, la formule n° 907 intitulée *Avis d'intention de nomination d'un agent officiel* doit être envoyée au directeur général des élections.